



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 87699

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au sujet du démantèlement de l'enseignement agricole public dans le Nord - Pas-de-Calais. Les nombreuses initiatives pour promouvoir cette spécialité et les formations originales entreprises par les équipes éducatives des lycées agricoles du Nord - Pas-de-Calais ont permis un recrutement en hausse en classe de seconde. Or, malgré ce constat et une perspective concrète d'un effectif élevé l'année prochaine, la direction régionale de l'agriculture et des forêts (DRAF) conjointement avec la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) a décidé d'imposer des restrictions budgétaires qui ont pour conséquence la fermeture de classes. Il en est ainsi pour les lycées agricoles de Tilloy-lès-Moflaines dans le Pas-de-Calais et ceux de Lomme et Douai dans le Nord. La situation de l'enseignement agricole public se démantèle en faveur de celui du privé qui représente 80 % dans cette région. Il lui demande en conséquence de lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin de répondre aux légitimes préoccupations des équipes éducatives des lycées agricoles publics. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Texte de la réponse

Le Parlement a reconnu la qualité de l'enseignement agricole en lui allouant des ressources supplémentaires. Ces financements, conformément aux intentions des parlementaires, permettront, d'une part, d'assurer la situation des Maisons familiales rurales (MFR) et de l'enseignement agricole privé, en honorant les engagements passés de l'État, et d'autre part d'allouer des ressources au profit de l'aide sociale aux élèves mais aussi de développer les fonctions de vie scolaire et la formation continue des personnels de l'enseignement agricole public. En ce qui concerne les aides aux élèves, le ministère de l'agriculture et de la pêche a donné des instructions pour procéder en début de gestion au règlement des sommes dues aux familles. Dans un contexte budgétaire contraint, le ministère de l'agriculture et de la pêche veille à la bonne utilisation des moyens consacrés à cet enseignement dans l'équité et la transparence entre ses différentes composantes. Il s'efforce de conforter sa qualité et son ancrage dans le monde rural, tout en faisant valoir ses atouts face à l'objectif gouvernemental d'insertion des jeunes en difficulté et de développement de l'apprentissage. La dotation globale horaire (DGH) attribuée pour la rentrée scolaire 2006 à la région du Nord - Pas-de-Calais, en légère augmentation de 0,5 %, permettra de couvrir l'intégralité des enseignements obligatoires. Les regroupements et fermetures intervenues sont tous une conséquence des faibles effectifs des classes concernées. Concernant le lycée d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) du Pas-de-Calais, les deux classes de terminale du baccalauréat technologique seront regroupées en une seule classe à la rentrée scolaire 2006, du fait du nombre d'élèves accueillis dans les deux classes de première pendant cette année scolaire 2005-2006. Cette mesure n'est pas définitive : si les effectifs des classes de première repartent à la hausse, la classe de terminale sera dédoublée à la rentrée scolaire 2007. En raison de la faiblesse des effectifs recrutés, la fermeture d'une classe de seconde est justifiée au LEGTA de Lomme (Nord), et deux classes de première du baccalauréat technologique ont été regroupées en une seule classe au LEGTA du Nord à Douai.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87699

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2314

Réponse publiée le : 23 mai 2006, page 5388